

Sommaire



Votre nouveau contrat de concession

Votre espace en ligne et votre compte rendu d'activité

Votre réseau au service de la transition énergétique

Les paramètres de votre contrat

L'activité et la sécurité sur votre réseau



01

Votre nouveau contrat de concession



Un nouveau modèle de contrat de concession

Ce contrat de concession est conforme au modèle négocié avec la FNCCR et France urbaine, et approuvé par leur instance de gouvernance respective en juin 2022.







Fédération nationale des collectivités concédantes et régies organisent les services publics locaux en réseau (énergie, cycle de l'eau, numérique, déchets)

France urbaine association nationale de référence des grandes villes, métropoles, communautés et agglomérations urbaines.



Le contenu de votre contrat de concession



L'autorité concédante

vous

Vous êtes propriétaire du réseau gaz de votre commune. Vous déléguez la gestion du service public de distribution de gaz à GRDF (en application de l'alinéa premier de l'article L.2224-31 du Code général des collectivités territoriales)



Votre contrat de concession est composé d'une convention, d'un cahier des charges et d'annexes



Le concessionnaire

nous

GRDF assure l'exploitation, l'entretien, les investissements et le développement de votre réseau de gaz (conformément aux dispositions de l'article L.111-53 du Code de l'énergie)



Les étapes du renouvellement de votre contrat de concession



Pour le renouvellement de votre contrat de concession, une mise en concurrence par appel d'offres n'est pas nécessaire.



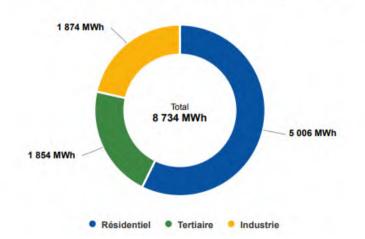


La concession en quelques chiffres pour 2022

Focus sur votre contrat en vigueur

Contrat en vigueur signé le 21 décembre 1995 pour une durée de 30 ans

Répartition des quantités acheminées par secteur d'activité en 2022

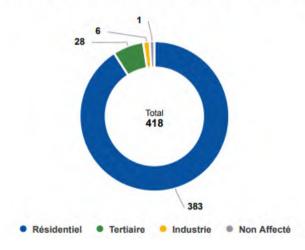


Focus sur votre réseau et son usage (CRAC page 14-15)

Un réseau de 14 km

418 clients raccordés au réseau de gaz, dont :

Répartition du nombre de clients par secteur d'activité en 2022







Votre réseau au service de la transition écologique



Une vision à l'horizon 2050



En 2030, à l'échelle nationale, 20% du gaz injecté sera d'origine renouvelable et 100% des besoins énergétiques français pourraient être couverts par du gaz renouvelable en 2050 (Source Ademe)





En renouvelant votre contrat de concession en 2022, vous engagez votre territoire dans la transition écologique et dans l'atteinte de vos objectifs de décarbonation. Dans l'Oise c'est déjà 42 % de gaz vert injecté à la maille résidentiel (chauffage, ECS et cuisson) 25 sites en production (GRDF et GRT).

L'inscription du territoire dans la neutralité carbone grâce à votre réseau de distribution de gaz naturel.



Gaz verts

Votre réseau de gaz est en capacité d'acheminer des gaz verts neutres en CO2. Le biométhane est un gaz vert, produit à partir des déchets agroalimentaires, agricoles et ménagers, ainsi que des boues de stations d'épuration.



BioGNV

Le BioGNV est un carburant classé Crit'Air1. Par rapport à un véhicule diesel, il émet 80 % de CO2 en moins, et est deux fois moins bruyant.

Les stations d'avitaillement BioGNV peuvent être directement raccordées à votre réseau de distribution de gaz.



Conversion fioul/Gaz

Il est tout à fait possible de raccorder des logements / bâtiments tertiaires / usines, actuellement alimentés en fioul, à votre réseau de distribution de gaz.



Suivi de consommation

Grâce aux compteurs communicants, le suivi de la consommation est optimisé. Ainsi, chaque client de votre concession peut mieux comprendre et maîtriser sa consommation (service gratuit de notification en cas de dépassement d'un seuil de consommation).





L'activité et la sécurité sur votre réseau



La sécurité au quotidien

La sécurité est notre priorité.

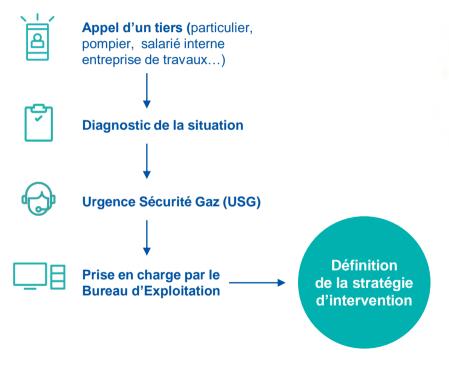
Chaque année, dans votre Compte Rendu d'Activités de la Concession (CRAC), vous accéderez à l'évaluation des critères de sécurité et de surveillance des réseaux. sous forme d'un radar

Ces éléments vous seront communiqués au périmètre de votre concession





La chaîne d'intervention







Mobilisation de l'intervenant disponible le plus proche par géolocalisation



Intervention pour la sécurité des personnes et des biens



Collaboration avec les pompiers

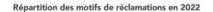


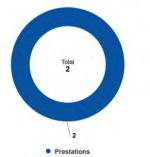
Les chiffres de la sécurité en 2022

66

- 5 interventions de sécurité gaz et 8 interventions de dépannage (CRAC page 32)
- Intervention en moins de 60min dans 97,7% des cas, à l'échelle de votre département
- Taux de surveillance des robinets 100% visite planifiées 5, réalisées 5 (CRAC page 39)
- Taux de surveillance des branchements collectifs visite planifiées 0, réalisées 0 (CRAC page 40)
- Taux de surveillance des réseaux à la maille de la concession visite réalisées 75 mètres (CRAC page 40)
- Taux de réclamation clients 2

(CRAC page 30)





- « Accueil » : accueil acheminement, livraison / gestion des demandes,
- « Conduite » : conduite et surveillance du réseau,
- « Comptage » : données de comptage (hors pose de compteur communicant),
- « Prestations » : gestion et réalisation des prestations,
- « Cpt. Com. » : opérations de pose des compteurs communicants,
- « Autres ».



04

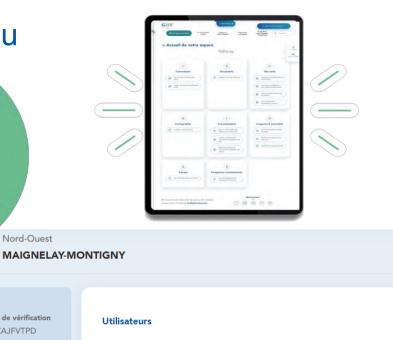
Votre espace en ligne et votre Compte Rendu d'Activité



Le suivi de l'activité en continu

Le portail collectivités est la plateforme à votre disposition sur laquelle vous pouvez retrouver l'ensemble des informations sur votre concession (éléments contractuels, cartographie du réseau, données de consommation, suivi des incidents, l'actualité des gaz vert sur votre région...).

Créer votre compte en 2min avec l'aide de votre **GRDF** Code de vérification Accès liens





portail-collectivites.grdf.fr





Nord-Quest

ZAJEVTPD

CRAC digital
La synthèse de l'activité de
GRDE sur votre territoire

Le CRAC digital : le résumé annuel de l'activité de votre concessionnaire

Accessible depuis le portail collectivités, la version digitale du Compte Rendu d'Activité de la Concession, vous apporte des informations chiffrées (graphiques, statistiques, tableaux) et illustrées sur l'activité de GRDF sur votre territoire, dans un format interactif.

Pour plus de détails, accédez directement depuis le CRAC digital, à la plateforme de données de la concession. Vous retrouverez notamment un ensemble de jeux de données détaillés, pour comprendre l'évolution des indicateurs.







Les paramètres de votre contrat



Votre redevance de fonctionnement

La redevance de fonctionnement, désignée par le terme R1 dans le contrat, a pour objet de financer les frais supportés par l'Autorité Concédante en vue de lui permettre d'exercer ses compétences visées au I de l'article L2224-31 du Code général des collectivités territoriales.

Pour l'année 2022, sur la base de votre contrat, votre redevance était de 1 914 €.

Pour l'année 2025, sur la base du nouveau contrat, votre redevance est évaluée à environ 2 362 € sur base 30 ans.



Les indicateurs de performance

Votre nouveau contrat de concession (Annexe 5 et 5bis) vous permettra de suivre la performance de GRDF, dans tous les domaines d'activités. Pour 3 d'entre eux, un mécanisme incitatif est mis en place :

Domaine Patrimoine

Deux indicateurs visant à maintenir un niveau élevé de cohérence entre les inventaires techniques et l'inventaire comptable, pour les canalisations et les ouvrages collectifs.

Domaine Temps de coupure

Vous avez le choix entre 2 indicateurs :

A Le temps moyen de coupure par client (par défaut)

B Le temps moyen de coupure par client coupé

Option choisie: A

Domaine clients

Vous avez le choix entre 2 indicateurs :

A Le taux de satisfaction des clients de votre concession (par défaut)

B Le taux de respect du délai de réalisation des prestations fixées dans le catalogue **GRDF**

Option choisie: A

Les choix retenus seront inscrits dans votre contrat de concession.



Domaine Patrimoine par canalisation (Annexe 5 pages 80-81 et Annexe 5 bis pages 87-88)

- 14,8 km de réseau en 2022
- A fin 2022, le taux de cohérence (TC1) est de 98,9%, inférieur à la cible des 97,0%
- Pas d'engagement de GRDF sur la résorption des écarts



Domaine Patrimoine par branchements collectifs

(Annexe 5 pages 81-82)

A fin 2022, le taux de cohérence est de 100,0% (0,0 % de taux d'écart), inférieur à la cible des 99,5%

		BRC			CI			CM			TOTAL		
	Base comptable	Base GMAO	Somme des écarts	Base comptable	Base GMAO	Somme des écarts	Base comptable	Base GMAO	Somme des écarts	Somme des écarts	Somme des bases	Taux d'écart	
2022	1	1	0	1	1	0	1	1	0	0	6	0,00%	
2023			7										

Pas d'engagement de GRDF sur la résorption de ces écarts



Domaine Temps de coupure (Annexe 5 pages 83)

Principe	Mesure du temps de coupure moyen, comprenant les incide dommages et incendies*. On considère le temps de coupure comme le délai entre l'ap le réseau, et la remise en pression du réseau ou le moment d'ap le Concessionnaire communiquera néanmoins les ter présent indicateur	pel pour manque d où l'alimentation a	e gaz (s'il existe) ou le momen été rétablie chez les Clients pré	t où GRDF est intervenu pour mettre en sécurité ésents (« 1 ^{er} tour »).
Maille	Concession** **le Concessionnaire communiquera également à l'Autorité	Concédante des él	éments de comparaison à une	maille pertinente
Calculs	Option A (par défaut) : Mesure de la moyenne sur le nombre de Clients de la Conce: [Somme(Nb Clients impactés* T coupure réseau)]/ (Nb Client)		'	nombre de Clients impactés de la Concession : * T coupure réseau)]/ (Nb Clients impactés)
Calculs	Mesure <u>annuelle</u> par rapport au temps cible sur la Concessio Tranche 0 : Aucune pénalité versée si le temps moyen o Tranche 1 : Une pénalité (P1€) forfaitaire par Client imp Tranche 2 : Une pénalité (P2€) forfaitaire par Client imp	de coupure sur la C acté versée si le te	mps moyen de coupure sur la	Concession est compris entre Seuil 1 et Seuil 2
Cibles / Pénalités	Option A (seuils indicatifs): Seuil 1: 30 min Pénalité 1:5€/Clients impactés Seuil 2:60 min Pénalité 2:10€/Clients impactés		és tés	
			Indicateur A	Indicateur B

					Temps de c	Indicateur A oupure moyei		Temps moyen o	Indicateur B le coupure pa	r clients coupés
	Nb d'incidents avec clients coupés	Nb de clients coupés	Durée coupure X Nb clients coupés	Nbre de clients sur la concession	Temps moyen de coupure par Client	Pénalité unitaire	Montant des pénalités	Temps moyen de coupure par client coupé	Pénalité unitaire	Montant des pénalités
2022	5	5	300	418	7 min < 30	0€	0 €	60 min < 6h	0€	0 €



Domaine clients (Annexe 5 pages 85)

OPTION A	Satisfaction Clients							
Définition / Principe	Mesurer la satisfaction des Clients sur les prestations pour lesquelles le Concessionnaire est en relation avec le Client final. Cet indicateur est le résultat							
	consolidé des enquêtes réalisées au cours de l'année précédente par le Concessionnaire à la suite de l'exécution des prestations suivantes : *enquête de satisfaction suite à un raccordement							
	nquête de satisfaction <u>suite à une</u> mise en service							
	enquête de satisfaction <u>suite à un</u> dépannage							
Maille	Concession							
Critère / Cible	Calcul du taux de Clients « satisfaits » pour chaque enquête (addition des réponses « très satisfaits » et « assez satisfaits » rapportées au nombre total d							
	réponses), puis calcul d'un indicateur composite :							
	(Taux de satisfaction sur enquête raccordement + Taux de satisfaction sur enquête mise en service + taux de satisfaction sur enquête dépannage)/3							
Calcul / Pénalités	Mesure <u>annuelle</u> par rapport au niveau de satisfaction cible :							
	 Tranche 0 : Aucune pénalité versée aux contrats dont la mesure de satisfaction est ≥ 90% 							
	 Tranche 1: pénalité P1 = 15€ / Client insatisfait pour les mesures de satisfaction < 90% et 85% 							
	 Tranche 2: pénalité P2 = 30€ / Client insatisfait pour les mesures de satisfaction < 85% 							

Autorité concédante	Nb clients satisfaits - Raccordeme nt	Nb de réponses - Raccordeme nt	Taux de satisfaction - enquête Raccordeme nt	Nb clients satisfaits - Dépannage	Nb de réponses - Dépannage	Taux de satisfaction - enquête Dépannage	Nb clients satisfaits - Mise en service	Nb de réponses - Mise en service	Taux de satisfaction - enquête mise en service	Valeur moyenne des 3 taux de satisfaction	Niveau pénalité unitaire	Montant des pénalités
2022	0	0	-	2	2	100%	1	1	100%	100% > 90%	0€	0 €



Domaine clients (Annexe 5 pages 86)

OPTION B	Taux de respect des délais catalogue
Définition / Principe	Cet indicateur fait déjà l'objet d'une publication dans le CRAC.
	Il mesure le taux de respect par le Concessionnaire des délais de réalisation des prestations suivantes :
	*Mises en service avec intervention (MES): prestations demandées par un Client par l'intermédiaire de son fournisseur, dans des situations type
	« emménagement » ;
	*Mises hors service avec intervention (MHS): prestations demandées par un Client par l'intermédiaire de son fournisseur, pour un déménagement ou
	abandon de l'énergie. Le fournisseur peut aussi demander la mise hors service <u>suite à une</u> situation d'impayés non soldée ;
	*Changement de fournisseur avec intervention (CHF) : prestations demandées par un Client par l'intermédiaire de son fournisseur, dans une situation de
	changement d'offre commerciale avec changement de fournisseur (sans rupture d'alimentation du gaz);
	* Coupures pour impayés (COUP) : prestations demandées par un fournisseur dans le cadre d'un impayé, sans résiliation de contrat.
Maille	Concession
Critère / Cible	Calcul annuel du nombre d'interventions dans les délais :
	TR _{délais} = (MES+MHS+CHF+COUP) _{dans délais} / (MES+MHS+CHF+COUP)
Calcul / Pénalités	• Si TR _{délais} ≥ 90%, alors pas de pénalité
	• Si 90% > TR _{délais} ≥ 85%, alors pénalité P1 = 5€ / prestation hors délai
	• Si <u>TR_{délais}</u> < 85%, alors pénalité P2 = 10€ / prestation hors délai

Autorité concédante	ACH160 - Numérateur	ACH160 - Dénominateur	ACH160 (%)	Niveau pénalité unitaire	Montant des pénalités
2022	36	36	100% > 90%	0 €	0 €

Les choix retenus seront inscrits dans votre contrat de concession.

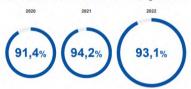


Domaine clients

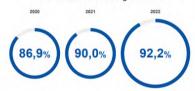
(A) Le taux de satisfaction des clients de votre concession (CRAC page 27)

Moyenne des 3 indicateurs

Taux de satisfaction des particuliers lors d'un raccordement (avec ou sans extension) - hors collectif sur votre région GRDF



Taux de satisfaction des particuliers lors d'une mise en service avec intervention sur votre région GRDF



Taux de satisfaction des particuliers pour l'accueil distributeur sur votre région GRDF



(B) Le taux de respect du délai de réalisation des prestations fixées dans le catalogue GRDF (CRAC page 22)

Principales demandes de prestations réalisées sur la concession

	2020	2021	2022
Mise en service (avec ou sans déplacement, avec ou sans pose compteur)	37	38	30
Mise hors service (initiative client ou fournisseur)	19	21	19
Intervention pour impayés (coupure, prise de règlement, rétablissement)	3	2	2
Changement de fournisseur (avec ou sans déplacement)	13	15	29
Demande d'intervention urgente ou express par rapport au délai standard	2	2	2
Déplacement vain ou annulation tardive facturés	1	6	0
1ère mise en service	5	8	2

Taux de respect du délai catalogue des demandes reçues des fournisseurs





Le planning du renouvellement de votre contrat de concession



03/05/2024 1. Date de présentation du contrat 2 : Date prévisionnelle de délibération 05/07/2024 3 : Date prévisionnelle de signature 4 · Date d'effet du contrat 5: Publication au JOUE



Restons en contact

Contactez votre interlocuteur dédié : que ce soit pour évoquer la distribution du gaz ou l'avenir de votre concession dans le mix énergétique de demain, il est à vos côtés.

> Luc MAROUX luc.maroux@grdf.fr 06 42 22 91 02



